

COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

A l'attention de Monsieur Richard SAMUEL
Directeur général de l'Outre-mer
Coordonnateur national des États Généraux des Outre-Mers
Secrétariat à l'Outre-Mer
27 rue Oudinot
75007 PARIS

Paris, le 24 juillet 2009

Monsieur le Préfet,

À l'occasion de la consultation lancée dans le cadre des États Généraux des Outre-mers, le Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CPMHE) a l'honneur de vous adresser sa propre contribution.

En effet, nous avons noté que sur le site national des Etats Généraux comme sur les sites locaux, une des principales demandes des internautes des quatre DOM dans le domaine de la culture et de l'identité, concerne la connaissance de l'histoire, notamment celle de l'esclavage, la valorisation du patrimoine et la promotion des cultures régionales. Autant de préoccupations qui justifient la contribution du CPMHE.

Cette contribution s'inscrit dans la continuité de l'action engagée par le Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME). Il convient en effet de rappeler les progrès accomplis pour favoriser la connaissance de l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.

De nombreuses initiatives ont abouti dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire, au niveau des programmes officiels, dans le contenu des manuels scolaires ou par des expériences éducatives. Des avancées remarquables ont également eu lieu dans le champ de la recherche et de la conservation patrimoniale. Le centre international de recherches sur l'esclavage au CNRS (www.esclavages.cnrs.fr) a su, en quelques années, établir un remarquable réseau de chercheurs, lancer de nouveaux programmes de recherche et organiser des colloques, des séminaires et des rencontres qui renouvellent l'approche sur ces thèmes. Quant aux Archives nationales, elles ont publié en 2007 un outil fondamental, le *Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*. Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous réjouir de l'augmentation en cinq ans du nombre des thèses consacrées à la connaissance des sociétés esclavagistes et post-esclavagistes, venant combler une partie du retard de la France dans ce champ de la recherche en sciences humaines.

Il convient également de rappeler les réalisations dans le domaine culturel et muséographique. Les salles consacrées à l'esclavage du Musée des Ducs de Bretagne, ouvertes en 2007, et celles du Musée d'Aquitaine, inaugurées officiellement le 10 mai 2009, attestent des avancées de ces dernières années.

Par ailleurs, depuis son instauration en 2006, la journée nationale consacrée aux mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions mobilise, chaque 10 mai, l'ensemble des acteurs associatifs et culturels. Dans le cadre de cette journée et au-delà, nombre de festivals de musique, de danse, de théâtre, de films,

mais aussi des expositions, des débats et des rencontres sont organisés autour de la question de l'esclavage dans toute la France, tant dans l'hexagone et que dans l'outre-mer.

Les revendications exprimées dans le cadre des Etats Généraux confirment que, dans les outre-mers, la mémoire de l'esclavage ne nourrit pas une demande de repentance mais de citoyenneté. S'exprime une exigence légitime pour la pleine reconnaissance et l'inscription dans le récit national d'une page d'histoire qui s'est étendue sur quatre siècles et qui a bouleversé la philosophie et l'anthropologie modernes, la conception du droit dans nos sociétés, mais également notre culture. L'esclavage et les combats pour son abolition ont contribué à tracer les contours de la liberté et de l'égalité modernes et républicaines.

Pour mémoire, rappelons que c'est la loi n°2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité qui a avancé le principe d'une journée commémorative nationale en demandant qu'un comité de personnalités compétentes soit institué pour faire des propositions au gouvernement visant à mieux faire connaître et partager la mémoire et l'histoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions. Institué le 5 janvier 2004 par le décret n°2004-11, en application de la loi du 21 mai 2001, le Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME) a remis son premier rapport au Premier ministre le 12 avril 2005, dressant un état des lieux exhaustifs dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de la culture et formulant ses premières propositions afin de « *donner à l'histoire des sociétés issues de l'esclavage la reconnaissance nationale qui leur était due* » tout en affirmant l'indispensable portée internationale de ces initiatives.

Sur proposition du CPME, le président de la République Jacques Chirac prit, le 30 janvier 2006, la décision de retenir la date du 10 mai pour la « Journée de commémoration nationale des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage, et de leur abolition », en déclarant « *au-delà de l'abolition, c'est aujourd'hui l'ensemble de la mémoire de l'esclavage longtemps refoulée qui doit entrer dans notre histoire : une mémoire qui doit être véritablement partagée* ».

En cinq ans, le CPME a accompli l'essentiel de sa mission : faire adopter une date de commémoration nationale des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage, et de leurs abolitions, faire installer à Paris un monument dédié aux mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions, faire entreprendre des actions pédagogiques et éducatives à l'école, encourager la création d'un centre national de recherches et établir des partenariats avec les Archives nationales et la Direction des musées de France pour une meilleure conservation et valorisation du patrimoine.

L'action du comité a été soutenue par de nombreuses initiatives tournée vers le grand public, et en particulier le public scolaire. Citons, notamment, les initiatives de Gilles Gauvin, jeune enseignant de Haute Normandie, avec un programme de sensibilisation modèle, citons également l'action du CNDP (Centre national de documentation pédagogique) et de nombreux CRDP (Centres régionaux de documentation pédagogique), tels ceux de Créteil ou de Bordeaux ; citons aussi le rôle d'associations comme les « Anneaux de la mémoire », ou « la Route des Abolitions ». Rappelons, en outre, l'inventaire engagé avec la Direction des Musées de France des objets relatifs à la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions dans les collections des musées nationaux.

Ces avancées demeurent insuffisamment connues du grand public, entretenant à tort et de façon préjudiciable le sentiment d'une France rejetant une partie de son histoire et incapable d'appréhender la complexité de ses héritages et la diversité de son patrimoine. En premier lieu, s'impose sans doute une action de communication importante afin d'en prendre toute la mesure.

*

Le chemin parcouru depuis 1998, date du 150^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, est considérable. Il reste cependant beaucoup à faire dans la voie d'une mémoire et d'une histoire partagées. Conscient de l'importance de l'enjeu, le gouvernement a pris la décision de prolonger l'action du CPME mais en renouvelant et en modifiant le décret initial du 5 janvier 2004. Devenu le Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CPMHE) par le décret n°2009-506 du 6 mai 2009, le nouveau comité est désormais doté d'un secrétariat général à vocation interministérielle.

Prenant acte du bilan de fin de mandat du précédent comité, le CPMHE souhaite : promouvoir des initiatives communes à l'hexagone et aux outre-mers ; créer un portail de référence sur Internet consacré aux mémoires et à l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions ; établir un inventaire national des lieux de mémoire et favoriser leur valorisation et leur conservation ; oeuvrer à la mise en place d'une formation adaptée des enseignants ces thèmes ; promouvoir la création d'un réseau européen et mondial des lieux de culture qui traitent de ces sujets.

Notre ambition est de veiller à l'inscription dans l'histoire nationale et dans la mémoire collective de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions. Notre ambition est de faire en sorte que *tous* les Français comprennent les héritages complexes et pluriels d'une histoire de près de quatre siècles. Les esclaves rebelles, les esclaves marrons, ne sont-ils pas les acteurs d'un ardent désir de liberté et d'égalité qui est désormais au cœur des principes de la République ? Les sociétés créoles contemporaines, avec leurs cultures et leurs valeurs, ne sont-elle pas issues de la résistance à l'ordre esclavagiste et de son abolition ? Et au-delà de la France, il est indéniable que les réalités du monde dans lequel nous vivons, que l'on considère l'Europe, les Etats-Unis, le Brésil, les Caraïbes, les îles de l'Océan Indien, et, a fortiori, le continent africain, ont été marquées par cette histoire. L'enjeu, c'est de reconnaître les contributions fondamentales de « ceux sans qui la terre ne serait pas la terre », pour reprendre les mots d'Aimé Césaire.

Dans le cadre des états généraux des outre-mers, le CPMHE formule les propositions suivantes :

A l'attention du Ministère de l'Éducation nationale :

- Donner à chaque CRDP la responsabilité de monter une série de dossiers documentaires sur l'esclavage et la traite. Outre la multiplication des outils pédagogiques, il convient d'inscrire l'enseignement de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions dans plusieurs disciplines : histoire, mais aussi philosophie, économie géographique, littérature ou enseignements artistiques (peinture, arts plastiques, cinéma, musique, films).
- Veiller à la formation des enseignants du primaire et du secondaire sur des enseignements difficiles comme celui portant sur l'esclavage. Dans le cadre de la « mastérisation » en cours, la question se pose de la prise en compte de la colonisation et de l'esclavage dans la formation des enseignants, et de leur préparation à aborder, en classe, ces questions difficiles, notamment à l'école primaire.
- Créer des universités d'été de formation à destination des professeurs des écoles dans les outre-mers et l'hexagone : au cours de ces universités, les professeurs pourraient être formés à l'enseignement de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions.

A l'attention du Ministère de la recherche :

- Créer une chaire dédiée à l'histoire de l'esclavage et des sociétés esclavagistes ou post-esclavagistes dans un des Instituts d'Études Avancées de France hexagonale, celui de Nantes ou celui de Paris, accueillant tous les ans un spécialiste de renom, français ou étranger.
- Ouvrir un département consacré à l'étude des sociétés esclavagistes et post-esclavagistes dans chaque université régionale d'outre-mer (Antilles-Guyane et La Réunion). Ces départements associeraient des spécialistes de diverses disciplines, l'histoire, anthropologie, sciences politiques, économie, littérature, arts...
- Financer des programmes de recherche dans les universités des Antilles-Guyane et de La Réunion qui mettront au premier plan des approches comparatives et régionales (région Amériques-Caraïbes, région Océan Indien).
- Obtenir du CNRS la création de postes de chercheurs statutaires et des bourses de pré-doctorat et de post-doctorat fléchés « esclavages et traites », notamment dans les DOM.

A l'attention du Ministère de la Culture et de la Communication :

- Identifier sur tout le territoire (hexagone et outre-mers) l'ensemble des lieux de culture concernant les thèmes de la traite, de l'esclavage colonial et de leurs abolitions—musées, galeries, lieux de mémoire—et valoriser leur programmation.
- Créer un réseau des musées et lieux culturels français et ultramarins en lien avec le réseau européen et mondial des lieux de culture consacrés aux traites et à l'esclavage.
- Associer le CPMHE au projet du futur musée consacré à l'histoire de la France et consacrer dans ses salles permanentes des espaces dédiés à la traite, à l'esclavage et à la colonisation .
- Mobiliser les services publics de télévision et de radio sur ces thèmes au-delà du seul 10 mai, en multipliant les entrées : littérature, poésie, arts, théâtre, mémoires, histoire, mais également pour le financement de séries, de documentaires ou de films...

A l'attention du Ministère en charge de l'Outre-mer :

- Instaurer tous les ans, un « mois des outre-mers », avec un programme culturel dédié, qui mobiliserait des villes volontaires, sur le modèle des villes culturelles européennes, et qui pourrait s'inspirer du « Black History Month » tel qu'il existe en Angleterre ou aux Etats-Unis. Ainsi, sous le patronage du ministère en charge de l'outre-mer, des villes ou des régions de l'hexagone et des villes ou des régions outre-mers s'associeraient pour une programmation culturelle sur un mois valorisant les contributions des sociétés issues de l'esclavage colonial français dans les domaines des idées, des combats pour la liberté et l'égalité, et des créations culturelles.

Enfin le CPMHE invite le Collège de France à envisager ce que pourrait apporter l'instauration d'un chaire transdisciplinaire, dédiée à la connaissance des sociétés du temps de la colonisation esclavagiste et post-esclavagiste, conçue dans une approche pluridisciplinaire, associant l'histoire, l'anthropologie, la sociologie, la littérature, les disciplines artistiques. Une telle chaire pourrait être attribuée chaque année à un chercheur ou une personnalité internationale de renom afin d'illustrer la contribution singulière des sociétés post-esclavagistes à l'édification démocratique contemporaine.

Les Etats Généraux des Outre-mers révèlent une double attente : celle d'une affirmation de la singularité de chaque entité indissociable d'une reconnaissance plus forte de leur contribution à la France et à la République. Considérant enfin que les enjeux mémoriels, culturels et identitaires des outre-mers ne se réduisent pas à la seule dimension de l'esclavage et ne sauraient être appréhendés de manière parcellaire, le CPMHE estime indispensable de favoriser, à l'échelle nationale, une meilleure connaissance et diffusion du patrimoine, de l'histoire et des réalités contemporaines des outre-mers, en particulier à l'école, mais également dans les lieux de culture. En outre, le CPMHE considère que le rayonnement culturel des outre-mers s'accompagne d'une meilleure inscription dans leurs aires régionales respectives et d'une ouverture au monde.

*

Monsieur le Préfet, nous tenons à rappeler que la France demeure la seule nation démocratique à avoir proclamé que la traite négrière et de l'esclavage doivent être considérés comme des « crimes contre l'humanité » et à avoir institué une date nationale pour leur commémoration.

Les membres du CPMHE souhaitent que ce geste, qui a eu une forte résonance dans le monde, trouve toute son ampleur à travers de nouvelles actions parce que cette voie ouverte par la République française, loin d'être un motif d'autosatisfaction, doit être le socle d'une nouvelle exigence collective et d'un combat universel pour le respect de la dignité humaine.

Nous attendons des États généraux des outre-mers qu'ils affirment dans leur synthèse nationale cette légitime demande de reconnaissance et de responsabilité qui émerge dans les DOM depuis une trentaine d'années et qui remonte des contributions locales. Le Chef de l'État, M. Nicolas Sarkozy a déclaré que l'objectif principal de ces États généraux était que les ultramarins « *se sentent mieux dans la République* ». L'appréhension sereine du passé étant la condition de l'avenir, nous appelons l'Etat à prendre des engagements forts et concrets pour faire en sorte que l'histoire des outre-mers français, qui est pour une part déterminante celle de la traite négrière, de l'esclavage et du combat pluriséculaire pour leurs abolitions, soit pleinement réintégrée dans l'histoire de France, et, au delà des DOM, pour que l'idéal commun de liberté et d'égalité permette de tisser de nouveaux liens avec les pays qui ont en partage ce passé douloureux.

Le Comité pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage

Françoise Vergès, présidente,
Greg Germain,
Claude-Valentin Marie,
Henriette Dorion-Sébéroué,
Guy Lavaud,
Jean Hébrard,
Myriam Cottias,
Marie-Hélène Joly,
Jean-Claude Judith de Salins,
Philippe Pichot,
Frédéric Régent,
François Durpaire.